

Courrier de l'Initiative

Initiative
populaire fédérale

«Financer l'avortement
est une affaire privée»



La plupart des gens ne choisiraient jamais l'avortement. Pour autant, ils ne devraient pas avoir à payer pour les avortements d'autrui.



Marianne Streiff-Feller
Membre du Comité
d'initiative interpartis
Présidente INSOS Suisse
Conseillère nationale, PEV/BE

Ensemble de toutes nos forces!

Une bonne nouvelle pour commencer: nous touchons presque au but avec notre récolte de signatures pour «Financer l'avortement est une affaire privée»! Ensemble, nous avons déjà pu réunir beaucoup de signatures. Dans peu de temps nous aurons atteint notre but commun! Mais pour cette dernière étape, il nous faut à nouveau réunir toutes nos forces. Les dernières signatures sont toujours les plus difficiles à obtenir, mais nous les obtiendrons! Pour que nous puissions y arriver, nous avons à nouveau besoin de votre aide efficiente.

Par leur signature, beaucoup de gens ont entre-temps adhéré à notre initiative. Ils ne veulent pas que l'avortement relève de la prestation de base. C'est tout à fait compréhensible! L'assurance de base fut créée pour garantir à chacune et chacun l'accès à des prestations dans le domaine de la santé. Mais le meurtre de vies humaines n'est pas une prestation de base! C'est pourquoi l'avortement ne relève pas de l'assurance de base.

Nous sommes presque à Noël. Noël est la fête de l'amour et de la naissance de Jésus. C'est ce miracle de la naissance que nous devrions fêter. Nous voulons toutefois veiller à ce que nos primes d'assurance-maladie ne soient pas une entrave à la naissance d'innombrables enfants! Merci de nous aider! Ecrivez une lettre de lecteurs, mettez toute votre énergie à récolter des signatures et à soutenir, par votre don, cette initiative populaire. Je vous en remercie et vous souhaite de très belles fêtes de Noël!

Marianne Streiff-Feller
Conseillère nationale PEV Berne





Interview avec Michele Moor (PDC/ Tessin)

«Ce sont 200 millions de francs que les caisses maladies économiseront en 10 ans!»

Monsieur Moor, que vous le vouliez ou non, actuellement, vous cofinancez des avortements avec vos primes d'assurance-maladie. Pour quelle raison voulez-vous maintenant que cela change?

Personne ne conteste plus aujourd'hui cette vérité scientifique: à dater du premier jour, un embryon est un petit être humain qui vit. C'est pour cela qu'avorter est et restera toujours l'équivalent de supprimer une vie à venir. Cela dit, je distingue deux cas spécifiques:

- les cas d'urgence, qui sont rares (danger de mort pour la mère et viol), qui représentent moins de 1% ;
- les autres avortements (plus de 99%).

L'initiative doit nous permettre de mettre un terme à cette aberration qui nous contraint à financer la majorité de ces autres avortements avec les primes de l'assurance-maladie obligatoire. En Suisse, nous devrions essayer de limiter le remboursement de l'avortement par le biais de l'assurance maladie aux cas d'urgence authentiques. Les coûts de l'assurance-maladie en seraient réduits d'autant et les personnes se trouvant véritablement en situation d'urgence pourraient continuer à se voir remboursées à l'avenir.

De votre point de vue, quels sont les plus grands avantages de cette initiative populaire?

- Cette initiative se propose de fixer de nouvelles règles pour le financement des avortements: nul ne doit plus être contraint de cofinancer les avortements d'autrui avec ses primes d'assurance-maladie obligatoire.
- Elle aidera à faire baisser les primes des caisses. Annuellement, cette baisse équivaut certes «seulement» à 15–20 millions de francs, mais dans 10 ans, ce montant s'élèvera déjà à environ 200 millions de francs! Et encore, cette projection n'inclut aucunement les frais induits par les avortements.
- Elle contribuera, espérons-le, à faire diminuer le nombre des avortements: on peut supposer que le recours à l'avortement sera moins fréquent si les frais doivent être supportés intégralement par ceux qui y ont recours.



« Personne ne doit être contraint de cofinancer les avortements d'autrui! »

Michele Moor, PDC / Tessin

Que faites-vous de la solidarité avec les femmes sans ressources qui veulent avorter?

La solidarité est une cause importante, mais qui atteint ses limites lorsqu'est lésé le droit fondamental à la liberté de conscience. On ne peut pas faire appel à la solidarité lorsqu'il s'agit de financer le meurtre d'une vie à naître. De plus, une complémentaire privée couvrant les frais liés à l'avortement ne coûterait qu'environ 2 francs par mois. C'est un montant que chaque femme peut payer. On le voit, la question du financement de l'avortement n'a aucun lien avec de prétendus risques liés à la pauvreté. La question de la solidarité ne se pose donc même pas.

Pourquoi soutenez-vous cette initiative ? Etes-vous personnellement contre l'avortement?

Dans cette initiative populaire, la question ne se pose pas dans ces termes. C'est la question du financement qui est centrale. Au comité d'initiative, nous sommes d'avis que les avortements doivent être financés de manière privée, et non par le biais de l'assurance de base. Bien entendu, je refuse l'avortement et n'en fais pas un secret. Mais dans le cadre de cette initiative populaire, ce n'est pas l'élément déterminant.

L'avortement est-il pour vous une affaire privée?

Non, absolument pas! L'avortement n'est jamais une affaire privée. C'est seulement le financement de l'avortement qui doit le devenir. En revanche, l'avortement est une injustice: vous ôtez la vie à un enfant ! La solution des délais déclare cette injustice non punissable sous certaines conditions. Mais l'avortement reste une injustice.

Quelles seront les conséquences en cas de succès aux votations?

- Nous estimons que le nombre des avortements diminuera d'environ 20%: comme chaque avortement non opéré représente une vie sauvée, c'est un succès énorme!
- Les avortements ne seront plus réputés comme prestations médicales obligatoires: ils seront rayés du

catalogue des prestations de base de l'assurance-maladie. Les citoyennes et citoyens seront libérés de la contrainte les forçant à financer les avortements d'autrui, et les primes des caisses d'assurance s'en trouveront quelque peu allégées.

- De plus, les jeunes filles de moins de 16 ans ne pourraient plus avorter à l'insu de leurs parents.

La solution des délais a été acceptée par le peuple en 2002. Pensez-vous avoir du succès avec cette initiative populaire?

Oui, j'en suis persuadé. Il y a beaucoup de bonnes raisons à vouloir soutenir cette initiative. Ceux qui voteront pour sont non seulement ces électrices et électeurs qui étaient contre la solution des délais, mais également toutes celles et ceux qui ne veulent ni cofinancer les avortements d'autrui, ni se rendre complices d'avortements. Et ceux-ci constituent la majorité.



Né en 1965, marié et père de trois enfants, de langue maternelle italienne, Michele Moor se forme d'abord comme ingénieur électricien diplômé de l'ETH de Zurich, formation qu'il complète par une licence en sciences économiques de l'Université de St. Gall. Employé de 1992 à 2000 chez Morgan Stanley et à la banque privée PKB, il travaille dès 2000 chez Wegelin & Co., banque privée à St. Gall, où il siège comme membre du comité de direction. Il dirige Wegelin & Co. à Lugano. Depuis 2007, il figure comme premier remplaçant sur la liste PDC au Conseil national (Canton du Tessin).



Témoignages

Chaque témoignage constitue un soutien à la récolte de signatures!



« En Suisse, ce sont presque 11'000 enfants innocents qui sont avortés chaque année. Les frais de ces avortements sont automatiquement pris en charge par la caisse d'assurance-maladie. Une femme enceinte sans l'avoir souhaité n'a ainsi pas besoin de se faire du souci quant au financement de son avortement, et la décision d'y recourir tombe souvent très vite, sans mûre réflexion préalable. Cette initiative permet de conscientiser le processus conduisant à l'avortement, et la femme enceinte doit s'attacher à réfléchir davantage à la question. Ce qui me motive à récolter des signatures pour cette initiative est d'amener les gens à penser autrement, de réduire le nombre des avortements et de sauver ainsi la vie à de nombreux enfants »

»

Rahel Beeler

Aide-soignante spécialisée, en cours de formation



« Nous nous sommes demandé ce que nous pouvions faire d'utile en tant que couple pour mieux protéger les enfants à naître dans le sein de leur mère. C'est en tant que parents que nous avons été amenés à accepter nos enfants comme un cadeau. Toutefois, on avorte un peu partout aujourd'hui et dans un état d'esprit de plus en plus superficiel. Il nous semble dès lors que le plus important est de travailler dans le domaine de la prévention. Nous avons ainsi décidé de récolter des signatures pour l'initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée ». Nous avons essayé de gagner à cette cause les fidèles de notre paroisse après l'office. Malgré quelques opinions critiques, l'écho a été très favorable. Cela nous a encouragé à recommencer dans les paroisses voisines. Aujourd'hui, nous invitons tous les couples ayant à cœur la protection de la vie à faire de même. Cela en vaut vraiment la peine! »

»

Mario & Delfina Schwaller

deux enfants, 18 et 20 ans

Nous soutenons l'initiative



Jakob Büchler
Conseiller national, PDC/SG



Toni Bortoluzzi
Conseiller national, UDC/ZH

« Je ne veux financer aucun avortement, et pourtant, j'y suis aujourd'hui contraint par la loi en vigueur. Peu de femmes surmontent un avortement sans dommages. Beaucoup d'entre elles souffrent, toute une vie durant, des conséquences de cette intervention: dépression, maladies somatiques, élévation sensible du risque d'abus d'alcool et de drogue, pour ne citer que celles-ci. »

« C'est la plus noble mission de l'Etat que de protéger et maintenir la vie de l'être humain. Quiconque procède à un avortement doit en prendre lui-même la responsabilité pleine et entière. »

Jeunes intéressés à récolter des signatures - annoncez-vous!
Avis aux jeunes motivés et dynamiques, qui n'ont encore jamais eu l'occasion de participer à une récolte de signatures passionnante. Annoncez-vous à : chasseurs-cueilleurs@affaireprivee.ch

Gagnants de notre concours

5'016 personnes ont participé à notre concours lancé fin septembre dans les délais impartis, soit jusqu'au 15 novembre 2010. Parmi celles-ci, 2'733 nous ont retourné des listes de signatures et 2'283 des bulletins de versement. Les heureux gagnants de notre concours sont :

1^{er} prix : Sprecher Peter, Oberwil/BL

2^e prix : Grossmann Esther, Oberrohrdorf/AG

3^e au 10^e prix : Meier Caroline, Weggis/LU; Vincent Loris, Genève/GE; Franchi-Zimmermann Margrith, Gossau/SG; Scheiwiler Ruth, Therwil/BL; Fischknecht Regula, Romanshorn/TG; Bretscher-Neeser Felix und Ursula, Flüh/SO; Carron Gabriel, Fully/VS; Dönni Gerd, Naters/VS

Le comité d'initiative tient à remercier tout particulièrement le pilote du tour des Alpes, qui offre cette prestation gratuitement par sympathie avec l'initiative populaire.



Aidez-nous!

Soutenez l'initiative populaire par votre don.

Chaque franc compte! ► **CCP 40-50 60 70-6**

► www.affaireprivee.ch/listedesignatures

Impressum:

Courrier de l'Initiative paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Financer l'avortement est une affaire privée», case postale, 4142 Münchenstein 1 / **Tél.** 061 415 20 57 / **Fax** 061 415 20 58 / **info@affaireprivee.ch** / **Compte de chèques postal:** 40-50 60 70-6 / © Comité d'initiative / **Illustrations:** p. 1: istockphoto, toutes les autres: propriété de l'éditeur / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti.

